

**Décision n° 01–1096 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 21 novembre 2001 abrogeant la décision n° 99–18 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 janvier 1999 attribuant des ressources en numérotation à la société Viatel France (préfixe 1696)**

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34–10 et L.36–7 ;

Vu le décret n° 96–1224 du 27 décembre 1996 relatif aux redevances dues pour les frais de gestion du plan national de numérotation et de contrôle de son utilisation ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1997 établissant la valeur du coefficient qui fixe l'assiette des redevances pour le coût de gestion de la numérotation ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1998 autorisant la société Econophone France à fournir le service téléphonique au public ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2001 modifiant l'arrêté du 28 juillet 1998 autorisant la société Econophone France à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la décision n° 98–75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu la décision n° 99–18 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 janvier 1999 portant attribution d'un préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres à la société Econophone France ;

Vu la demande de la société Viatel France reçue le 7 novembre 2001 ;

Après en avoir délibéré le 21 novembre 2001 ;

Décide :

**Article 1er** – La décision de l'Autorité de régulation des télécommunications indiquée ci-dessous :

Décision	Date	Ressources attribuées
99–18	6 janvier 1999	1696

attribuant des ressources en numérotation à la société Viatel France (Siren : 410 485 114) est abrogée à sa demande.

**Article 2** – Le chef du service Opérateurs et ressources de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur et mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 2001

Le Président

Jean-Michel Hubert